

L' UFAP UNSa Justice du SPIP 69 a débuté ce CSA en soulignant les carences RH de tous les sites du département. Dans un contexte de surpopulation carcérale en MF, les agents sont usés par la cadence et la situation sur certains sites !!

Avec une surpopulation carcérale de 174% (188% au QF...) et près de 1200 détenus, le nombre d'arrivants chaque semaine à Corbas se maintient à des niveaux stratosphériques et pèse sur le travail de tous les personnels. Le SPIP de la MALC n'est pas épargné par ses conditions indignes. Le stop-écrou du week-end du 28 juin a d'ailleurs été vécu comme un soulagement temporaire par les agents. **L' UFAP UNSa Justice SPIP 69** s'inquiète de la surpopulation carcérale exponentielle. D'autant plus qu'il est prévu de supprimer le poste d'un CPIP qui prenait en charge les arrivants le lundi et le mardi. En raison de la situation exceptionnelle à la MALC, **L' UFAP UNSa Justice SPIP 69** a préconisé de conserver ce poste qui est une réelle plus-value pour le SPIP. En effet, le nombre d'arrivants étant très important chaque week-end, un cpip dédié à leur accueil permet à toute l'équipe de respirer et de se concentrer sur les prises en charge quotidiennes. Même si nous comprenons le désir de simplifier les interventions, l'équipe MF s'inquiète des retombées de cette décision en termes de surcharge de travail.

Pour **L' UFAP UNSa Justice SPIP 69**, face à la crise de la surpopulation carcérale, tout ce qui permet d'optimiser le bien-être des agents du SPIP et la prise en charge des détenus est à conserver.

La réponse du directeur a été pour le moins stupéfiante, il annonce lors de ce CSA la création d'un **Pôle ARRIVANT/PREVENU** pour répondre en partie à la problématique. Sans décrire précisément les contours et les missions de ce pôle, celui-ci est imposé aux services dans l'opacité la plus totale et au mépris complet du dialogue social. Nous avons rappelé que tout ce qui relevait de l'organisation de service devait être examiné en CSA, c'est l'une de ses prérogatives principales. Le directeur a osé rétorquer que la création de ce pôle ne relevait pas de l'organisation du service.

L' UFAP UNSa Justice du SPIP 69 a rappelé en responsabilité l'importance des règles fondamentales du dialogue social et a demandé à la direction de revoir sa copie et, une nouvelle fois, d'être sensible à ce qui fonctionne dans les services et donc de conserver ce qui soulage les agents surtout en temps de crise.

La question des RH des CPIP à la MA de Villefranche sur Saône reste problématique notamment suite à deux départs, dont un ANT Cdisé et un CPIP muté. La direction espère l'ouverture de trois postes en sortie d'école pour pallier à cette carence.

L' UFAP UNSa Justice du SPIP 69 dénonce une fois de plus les coupes opérées sur le recrutement du personnel.

Elle souligne les limites de la politique de la CDisation de la direction qui va vite en besogne. Le statut des cpip CDisés est tellement peu enviable qu'il ne permet pas une fidélisation à long terme des agents. Si **L' UFAP UNSa Justice** se bat au niveau national pour permettre de meilleures passerelles pour leur titularisation, les postes en CDI peuvent empêcher l'ouverture de postes sur la CAP des titulaires. Résultat, tout le monde est perdant au lieu de jouer gagnant-gagnant en défendant le statut du fonctionnaire, en limitant la précarité en augmentant les postes de titulaires.

L'UFAP UNSa Justice du SPIP 69 va rester attentive à la situation de Villefranche car la promotion des sortants d'école est l'une des premières qui acte les suppressions de poste de CPIP au niveau national. Les renforts escomptés par la direction peuvent ne pas être au rendez-vous.

L'UFAP UNSa Justice du SPIP 69 est préoccupée par la situation des ASE qui souffrent d'un manque flagrant d'effectifs. 430 PPSMJ sous surveillance électronique à Lyon et 50 à Villefranche sont uniquement gérés par TROIS agents ASE, depuis plusieurs semaines. Pendant la semaine du 15 juillet, un ETP et demi sera seul face à la charge de travail conséquente. **L'UFAP UNSa Justice du SPIP 69** a demandé où en était l'appel au renfort aux autres ASE de la DI et demande à la direction de tout faire pour prendre en compte cette donnée exceptionnelle notamment en adaptant au maximum l'activité des agents face à ces grandes carences RH.

L'ordre du jour s'est ensuite décliné. Un travail a été mené par la Direction du SPIP pour définir un cadre d'intervention dans la gestion des incidents sur l'Antenne MO. Trois fiches réflexes ont été élaborées. Elles apportent des éléments sur la définition de l'incident, le rôle de la direction, et des process à suivre pour les agents et/ou usagers du service victimes ou témoins d'un incident quel que soit le lieu et la nature de l'événement.

Une note de cadrage relative à la protection des femmes enceintes a été également présentée. Il s'agit de la transposition au niveau local d'évolution règlementaire accordant plus de droit aux agents concernées.

L'UFAP UNSa Justice reste attentive et vigilante sur les process définis concernant la gestion des incidents notamment au regard de la protection des agents, garantissant la sécurité des personnels dans le cadre de leur mission. Cette présentation fut l'occasion de rappeler à la direction de prendre au sérieux tout incident au sein du service et de bien communiquer dès que des personnels sont en difficultés. Enfin, face à une population pénale cumulant les difficultés de plus en plus imprévisible, nous avons pointé les déficits en matière de sécurité qui nous semblent problématique en milieu ouvert. Dans cette perspective, une nouvelle fois, nous avons dénoncé l'absence de cadres lors des « nocturnes ».

L'UFAP UNSa Justice du SPIP 69 ressort de ce CSA bien déterminé à résister au management directif qui est éloigné des difficultés et des préoccupations des personnels.

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...

Les représentantes élues **UFAP UNSa Justice** du SPIP 69